

Aux Collèges des Bourgmestre et Échevins  
des Communes adhérentes  
au Syndicat intercommunal PRO-SUD

**OBJET: remplacement du Secrétaire syndicat PRO-SUD  
en tant qu'activité accessoire**

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à porter à votre connaissance que l'actuel Secrétaire du syndicat PRO-SUD nous a fait part de son intention de donner sa démission avec effet au 31 décembre 2023 au plus tard.

Comme il importe de garantir la continuité sans faille des affaires de notre Syndicat, nous vous savons gré de bien vouloir procéder à un appel aux candidatures auprès de votre personnel disposant de la qualité de Secrétaire communal en vue de pouvoir combler le moment venu la vacance du poste de Secrétaire du syndicat PRO-SUD, poste assumé en tant qu'activité accessoire.

Pour guider les intéressés dans leur choix, il y a lieu de signaler que l'indemnité mensuelle du Secrétaire s'élève à 28/173ièmes du traitement brut dont il est rémunéré pour l'accomplissement de ses fonctions auprès de son administration communale. Font partie de sa mission en principe toutes les tâches définies par la loi communale, notamment l'établissement du budget, des mandats de paiement, l'assistance aux réunions du Bureau et du Comité, la rédaction des délibérations et des procès-verbaux.

Nous vous prions de faire part aux intéressés qu'ils sont priés de remettre leur candidature pour le 30 septembre 2023 au plus tard, soit par courrier ou bien par courriel auprès de l'actuel secrétaire à [arni.biren@tice.lu](mailto:arni.biren@tice.lu).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Arni BIREN  
Secrétaire



Georges MISCHO  
Président

